



N° 015:23

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS MJC ANNÉE 2023 - 2024

L'inscription aux activités et l'adhésion à la MJC impliquent l'acceptation de ce règlement et des règles en usage au sein de la structure.

La MJC propose des **activités** en **périodes scolaires** (voir le calendrier au dos).

Pour participer aux activités régulières **l'adhésion à l'association est indispensable**

Adhésion individuelle :

- Tarif pour les Voironnais : **moins de 16 ans : 10,00 €** **16 à 20 ans : 13,00 €** **adultes : 21,00 €**
- Tarif pour les Extérieurs : **moins de 16 ans : 13,00 €** **16 à 20 ans : 16,00 €** **adultes : 24,00 €**
- Tarif **chômeurs, RSA, AAH** : Voironnais : **1€** Extérieurs : **2 €** (sur présentation d'un justificatif)

Carte famille :

Une carte famille est proposée aux conditions suivantes :

- 1 parent + enfants de moins de 16 ans
- 3 enfants et plus (enfants de moins de 16 ans)
- Tarif pour les Voironnais : **30,00 €**
- Tarif pour les Extérieurs : **35,00 €**

L'adhésion n'est pas remboursable en cas d'annulation de l'inscription ou d'arrêt de participation à l'activité.

Pour être inscrit dans une activité il est obligatoire d'avoir réglé la participation selon les modalités suivantes :

- **Paiement à l'année** : possibilité de régler en trois chèques à l'inscription (encaissement mi-octobre, début janvier et début mars).
- Pour les activités des **adultes : réduction de 20 %** (sur l'activité la moins chère) **à partir de la 2^e activité.**
- Il peut être proposé **une séance d'essai** avant de s'engager pour la saison.
- Après l'inscription, **il sera possible de se désister seulement avant le début des activités, ou dans un délai de 6 jours après l'inscription.** Dans ce cas, seul le montant de la cotisation de l'activité sera restitué, le montant de l'adhésion étant conservé par la MJC.
- Après la deuxième séance, un remboursement en cas de désistement n'est possible que si l'activité est **complète** et que l'on peut vous **remplacer**, et ce même en cas de maladie, déménagement... Le remboursement se fera au **prorata** des séances non effectuées, sachant que **tout mois commencé est dû.**
- En cas d'absence de participation aux séances, il ne sera pas procédé à un remboursement des cotisations.
- Si l'activité qui vous intéresse n'est pas complète, vous pouvez demander à faire un essai avant l'inscription : dans ce cas, merci de prévenir le secrétariat.
- La MJC se réserve le droit de supprimer une activité si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, le remboursement sera fait au prorata du nombre de séances.

Responsabilité de la MJC : elle n'est engagée que durant l'activité proposée

- Pour les **"activités enfants"** les parents doivent accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) à la porte des salles, aux heures de début et fin d'activité.
- La MJC ne pourra être tenue pour responsable des objets personnels perdus, oubliés ou disparus dans les locaux (en particulier les bijoux, montres, argent).
- En cas d'accident, l'assurance MJC (MAIF) intervient en dernier recours : après le remboursement de la Sécurité Sociale et de la mutuelle, si vous en avez une, sous certaines conditions.
- Les frais médicaux engagés par la MJC doivent être remboursés.
- En fonction de la situation sanitaire, la MJC pourra proposer la continuité des activités à distance ou en extérieur.

La MJC se garde la possibilité de refuser un participant si son comportement le justifie, voire de l'exclure.

PLANNING DES SÉANCES PAR TRIMESTRE 2023~2024

Les activités seront assurées selon le calendrier ci-dessous :

Jours	Sept	Octobre	Novembre	Décembre	Total Trim
Lundi	11 18 25	2 9 16 (❖)	6 13 20 27	4 11 18	13
Mardi	12 19 26	3 10 17 (❖)	7 14 21 28	5 12 19	13
Mercredi	13 20 27	4 11 18 (❖)	8 15 22 29	6 13 20	13
Jeudi	14 21 28	5 12 19 (❖)	9 16 23 30	7 14 21	13
Vendredi	15 22 29	6 13 20 (❖)	(#) 17 24	1 8 15 22	12
Samedi	16 23 30	7 14 21 (❖)	(≈) 18 25	2 9 16 23	12

Jours		Janvier	Février	Mars	Total Trim
Lundi		8 15 22 29	5 12	4 11 18 25	10
Mardi		9 16 23 30	6 13	5 12 19 26	10
Mercredi		10 17 24 31	7 14	6 13 20 27	10
Jeudi		11 18 25	1 8 15	7 14 21 28	10
Vendredi		12 19 26	2 9 16	8 15 22 29	10
Samedi		13 20 27	3 10 17	9 16 23 30	10

Jours		Avril	Mai	Juin	Total Trim	An
Lundi		(≈) 8 (❖) 29	6 13 (≈) 27	3 10 (❖)	7	30
Mardi		2 9 (❖) 30	7 14 21 28	4 11 (❖)	9	32
Mercredi		3 10 (❖)	(≈) (≈) 15 22 29	5 12 (❖)	7	30
Jeudi		4 11 (❖)	2 (≈) 16 23 30	6 13 (❖)	8	31
Vendredi		5 12 (❖)	3 (☆) 17 24 31	7 14 (❖)	8	30
Samedi		6 13 (❖)	4 (☆) 18 25	1 8 15 (❖)	8	30

Les activités ne seront pas assurées :

(#) Foire de la Saint Martin

(≈) Jour férié

(☆) Pont de l'Ascension

Les activités pourront être reportées en cas d'absence de l'intervenant(e) :

(❖) Report éventuel